

**DRT****DROI1003 Fondements romains du droit**

[60h+12h exercices] 7 crédits

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Enseignant(s): René Robaye
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 1er cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Au terme du cours, l'étudiant devra être capable de comprendre et d'expliquer les liens entre le droit romain et le droit actuel.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'enseignement est conçu comme une préparation à l'étude du droit privé. Le droit romain a profondément marqué la pensée juridique européenne et influencé la rédaction de notre Code civil. Le cours familiarisera les étudiants avec les institutions, le vocabulaire et les procédés de développement du droit.

Après un exposé historique retraçant l'évolution du droit romain depuis la République jusqu'à la codification de Justinien, le cours abordera les grands chapitres du droit privé : Personnes, Biens, Successions et Obligations. L'accent sera mis sur les liens avec le droit actuel.

L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Il est prolongé par des monitorats.

Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement.

Résumé : Contenu et Méthodes

Après une introduction consacrée au cadre historique du droit romain et aux sources formelles du droit, la première partie du cours étudie le droit des biens (classification des choses et des droits, possession et détention, propriété, modes d'acquisition de la propriété, droits réels sur la chose d'autrui). La deuxième partie du cours a trait au droit des obligations (théorie générale, classification des contrats, contrats réels, formels et consensuels).

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DROI11BA	Première année de bachelier en droit	(7 crédits)	Obligatoire
-----------------	--------------------------------------	-------------	-------------